

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture  
030-24300643-20260512-A-G2026-05-114-AI  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

18 MAI 2026

Assemblées Communautaires  
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
A-G	2026	05	114

## ARRETE COMMUNAUTAIRE

<b>SERVICE/DIRECTION :</b> Administration générale	<b>OBJET :</b> Désignation d'un représentant du Président de Nîmes Métropole pour siéger à la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP)
---	--

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1411-5 ;

VU le procès-verbal d'installation du conseil communautaire en date du 14 avril 2026 ;

VU la délibération n°2026-02-002 en date du 14 avril 2026 portant élection du président ;

VU la délibération n°2026-02-005 en date du 21 avril 2026 portant élection des membres du bureau ;

VU la délibération n°2026-03-011 du 21 avril 2026 portant constitution de la Commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des membres appelés à siéger au sein de cette instance ;

CONSIDERANT que le Président de Nîmes Métropole ou son représentant est président de droit de la commission de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions précitées, le Président de Nîmes Métropole peut désigner un représentant pour assurer la présidence de ces instances lorsqu'il ne les présidera pas lui-même ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Patricia POUBLANC, Membre du Bureau de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole, est désignée pour me représenter en qualité de présidente de la Commission de délégations de service public.